

English Follows

POINTS SAILLANTS

- Le 24 février, Mme Rania El-Alloul s'est présentée à la Cour du Québec pour demander à titre anticipé de lever la saisie sur sa voiture décidée par la Société de l'assurance automobile du Québec.
- La juge de la Cour du Québec Eliana Marengo a indiqué à Mme El-Alloul que le foulard (hidjab) de la requérante n'était pas conforme à son interprétation des règlements de la salle d'audience relatifs à l'habillement.
- Mme El-Alloul a refusé de retirer son hidjab, invoquant des motifs religieux.
- Mme El-Alloul n'a pas été autorisée à déposer sa demande. On lui a dit de revenir avec un avocat. Mme El-Alloul a répondu qu'elle n'avait pas suffisamment d'argent.
- Des Québécois et des Canadiens ont réagi à l'enregistrement audio de la discussion et ont transmis des messages de soutien à Mme El-Alloul. Ils se sont dits consternés sur les médias sociaux par la manière dont elle a été traitée, et ont amassé des fonds pour acheter une voiture à la mère qui élève seule ses trois enfants.
- Mme El-Alloul a refusé les dons de la campagne de financement collectif et a demandé que l'argent amassé serve plutôt au soutien des droits de la personne. Les organisateurs de la campagne ont annoncé qu'ils étudiaient des options pour l'utilisation des fonds, en consultation avec les donateurs; ils ont déjà promis d'en utiliser une part pour rembourser les frais juridiques engagés par Mme El-Alloul dans ses démarches pour contester la manière dont elle a été traitée.
- Le Conseil national des musulmans canadiens appuie l'affaire de Mme El-Alloul et accepte les dons pour compenser les frais juridiques.

- M. Julius Grey, avocat constitutionnel renommé de Montréal, et M. Mathieu Bouchard du cabinet d'avocats Irving Mitchell Kalichman (IMK), ont déposé une requête de jugement déclaratoire pour obtenir une clarification sur les droits des Québécois d'accéder à la justice tout en portant les vêtements et signes religieux prescrits par leurs croyances.
- Des conseillers juridiques travaillent également à préparer une plainte en justice quant à l'incapacité de Mme El-Alloul à accéder au système judiciaire.

FACT SHEET

- On February 24, Ms. Rania El-Alloul appeared in the Court of Quebec. She was there to request the early release of her car, which had been seized by Quebec's automobile insurance board.
- Quebec Court Justice Eliana Marengo told Ms. El-Alloul that she did not consider her suitably dressed according to her interpretation of courtroom rules because of her headscarf.
- Ms. El-Alloul would not remove her hijab as it is part of her religious belief.
- Ms. El-Alloul was unable to proceed with her case and was she told to return later with counsel. Ms. El-Alloul explained she did not have the funds necessary to do so.
- Quebecers and Canadians reacted to the audio recordings of the exchange and sent messages of support to Ms. El-Alloul, as well as took to social media to express their dismay with her treatment, as well as raised funds to purchase a car for the single mother of three.
- Ms. El-Alloul turned down the crowd funding campaign donations and asked that the funds be used to support human rights. Organizers of the campaign have said they are exploring options for the funds in consultation with the donors; they have already pledged that a portion of the funding will

be used to pay for any legal expenses incurred as Ms. El-Alloul challenges the treatment she endured.

- The National Council of Canadian Muslims is supporting Ms. El-Alloul's case, and is accepting funds to help offset legal costs.

- Mr. Julius Grey, a renowned constitutional and human rights lawyer in Montreal, and Mr. Mathieu Bouchard of the law firm of Irving Mitchell Kalichman (IMK), filed a motion for declaratory judgement on Friday, March 27 – essentially seeking clarification about the rights of Quebecers to access justice while wearing religious attire according to their religious beliefs.

- Legal counsel is also preparing a judicial complaint regarding Ms. El-Alloul's inability to access the justice system.